

LETTRE D'INFORMATION DU PAPI VERSE

PROGRAMME D' ACTIONS ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Avricourt
Beaugies-sous-Bois
Beaulieu-les-Fontaines
Beaumont-en-Beine
Beaurains-les-Noyon
Berlancourt
Bussy
Campagne
Candor
Catigny
Crisolles
Ecuville
Flavy-le-Meldeux
Fréniches
Frétoy-le-Château
Genvry
Golancourt
Guiscard
Guivry
Lagny
Le Plessis-Patte-d'Oie
Maucourt
Morlincourt
Muirancourt
Noyon
Ognolles
Pont-l'Évêque
Porquericourt
Quesmy
Salency
Sempigny
Sermaize
Vauchelles
Villeselve

RISQUE INONDATION : COMMENT PROTÉGER VOTRE LOGEMENT ?



Illustration :
Claude Guillon



■ Diagnostics inondations : Qui est concerné ? Quelles sont les aides ?

>>> PAGES 2 ET 3

PARTENAIRES ET
FINANCEURS
DU PAPI VERSE



République Française



SITE INTERNET :
oise-aisne.net

COURRIEL :
entente@oise-aisne.fr

TELEPHONE :
03 44 38 83 83

FACEBOOK :
@EptbOise

TWITTER :
@EptbOise

■ Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)

Des diagnostics face au risque d'inondation pour les habitations individuelles

L'Entente propose la réalisation de diagnostics de "vulnérabilité" au risque d'inondation. Les particuliers qui restent soumis au risque d'inondation sont incités à s'engager dans cette démarche, qui peut ensuite aboutir à des travaux de protection individuelle. Cette action, inscrite dans le PAPI Verse, est largement subventionnée.

Un dispositif avantageux ouvert à toute personne en zone inondable

Les 12 et 13 août dernier, plusieurs habitations situées à Noyon et au hameau de Beines, à Guiscard, ont fait l'objet d'une campagne de diagnostics. L'objectif est d'encourager les habitants à procéder à des travaux dits "de protection individuelle", en complément des différentes opérations réalisées au titre du PAPI (réouverture de la Verse à Guiscard, projet de bassins d'écrêtement des crues...).

Le diagnostic permet de définir les travaux qui seraient à mener pour

protéger au mieux l'habitation, limiter les dommages en cas d'entrée d'eau, et faciliter un retour à la vie normale. Le coût des travaux préconisés est comparé au coût des dommages d'une inondation. Réalisé par un professionnel mandaté par l'Entente Oise-Aisne, il est financé à 60% par l'État. Le particulier participe à hauteur de cent euros, et l'Entente Oise-Aisne finance le solde. Si le particulier réalise les travaux préconisés, alors l'Entente lui rembourse la somme dépensée pour le diagnostic.

Si le particulier souhaite engager une entreprise pour réaliser les travaux recommandés dans



l'étude, là encore les conditions sont très favorables. L'État finance la réalisation des travaux jusqu'à 80% du montant >>>

(suite page 3)

■ Les aides au financement



Etat = **60 %**
= 432 €



Particulier = **100 €**
remboursés par l'Entente si le particulier réalise les travaux préconisés
= environ 14%



Entente Oise-Aisne = **26 %**
= 188 €



Etat = **80 %**
= 1600 €



Particulier = **10 %**
= 200 €



Entente Oise-Aisne = **10%**
= 200€

* Exemple de montant de travaux. Seul le diagnostic réalisé permettra de définir le montant prévisionnel.



>>> (au titre du « fonds Barnier », Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs), l'Entente apporte 10%, et les 10% restants sont

à la charge du particulier. Ce dernier est accompagné par l'Entente dans les démarches administratives. Une nouvelle campagne de diagnostics pourra être menée sur le territoire, en fonction des demandes et de leur caractère éligible (c'est-à-dire résider en zone inondable). ■

Renseignements : Entente Oise-Aisne
03 44 38 83 83 - entente@oise-aisne.fr

Logements de l'OPAC de l'Oise : des travaux en 2021



Les bailleurs sociaux sont associés à la démarche. En 2015, des diagnostics de vulnérabilité ont été réalisés dans des logements de l'OPAC de l'Oise à Guiscard et à Noyon. Au total, 36 pavillons individuels sont concernés.

Suite à ces diagnostics, des travaux sont programmés par l'OPAC de l'Oise en 2021 avec la pose de batardeaux. Trois pompes de relevage et trois groupes électrogènes devraient également être acquis. ■

■ Interview

3 questions à Thomas Darras, cabinet OSGAPI

Le cabinet OSGAPI est spécialisé dans la gestion du risque d'inondation. Il accompagne l'Entente dans la mise en oeuvre de ces diagnostics de vulnérabilité chez l'habitant.

-Pourquoi réaliser un diagnostic ?

Lors du diagnostic, le technicien observe les conditions d'inondabilité du bâtiment. Les résultats de l'étude permettent de faire des préconisations en termes de travaux de protection à réaliser et d'en établir le coût. Le particulier prend ainsi connaissance et conscience des zones de défaillance de son habitation et peut ensuite mettre en oeuvre des travaux qui seront subventionnés, afin de se protéger.

-Comment se déroule le diagnostic ?

Le technicien relève les mesures altimétriques des ouvertures (portes, fenêtres...) et des « éléments vulnérables » (chaudières, tableaux électriques, climatisation, citernes à fuel ou à gaz...), qu'il compare aux plus hautes eaux connues. Il observe les différents points d'entrée des eaux (grilles d'aération, fissures, joints autour des canalisations dans les murs...). D'autres éléments sont aussi étudiés : la présence éventuelle de stock de bois de chauffe, ou encore la présence de bassins qui peuvent constituer des dangers lors de l'intervention des secours, ou encore d'éléments polluants (citerne de fuel...).

-Quels types de travaux peuvent être préconisés ?

Les premières mesures préconisées visent à empêcher l'eau de pénétrer dans la maison ou le bâtiment. Il s'agit de batardeaux pour obturer les ouvrants, ou de dispositifs d'obturation des grilles d'aération ou encore des canalisations (clapets anti-retour). On préconise également la surélévation des chaudières, ou la fixation dans le sol de certains flottants comme les citernes. ■



Relevé altimétrique lors du diagnostic



© OSGAPI

Élargissement des ponts dans Guiscard

Des sondages géotechniques ont été réalisés le 16 juin pour aider au dimensionnement du projet. Le 9 juillet, le bureau d'études Ingetec a présenté aux maires de Guiscard, Berlancourt et Beaugies-sous-Bois l'avancée de l'étude.

Présentation de l'étude en mairie de Guiscard



L'étude concerne l'installation de ponts cadres sur le ru de Fréniches, et la création d'un bras de décharge de la Verse de Guivry dans Guiscard, rue Hélène Versepuy, pour faciliter les écoulements. Les modalités techniques du projet ont été exposées. Le déplacement d'un transformateur électrique à proximité du ru de Fréniches pourrait faire évoluer légèrement le projet afin d'améliorer l'écoulement du cours d'eau (suppression d'un coude). Les travaux sur le ru de Fréniches sont prévus à l'été 2021. ■

Sondages géotechniques



Projet de bassins de retenue : compléments sur le volet environnemental

Le projet, déposé auprès des services de l'Etat pour obtenir les autorisations de travaux pour les ouvrages de régulation des crues de Beaugies-sous-Bois et Berlancourt, a fait l'objet de recommandations de l'Autorité environnementale au mois d'avril 2020. L'Entente a fourni des éléments complémentaires qui permettent la poursuite du projet et sa mise à l'enquête publique.

Réouverture de la Verse à Guiscard

Les travaux de réouverture dans Guiscard sont achevés. La rivière a été remise à ciel ouvert sur 650 mètres. La renaturation du cours d'eau avec la reprise des berges a été réalisée en amont et en aval.

La Verse après la réouverture



Enquête publique

Les derniers éléments de réponse ont été communiqués au service instructeur. L'enquête publique concernant le projet de bassins de retenue à Beaugies-sous-Bois et Berlancourt est attendue en fin d'année.

Renouvellement des élus communautaires

Suite aux élections, des élus ont été désignés pour représenter les collectivités à l'Entente Oise-Aisne :

- **CC du Pays Noyonnais :**

- Thibaut DELAVENNE, Maire de Guiscard,
- Philippe BASSET, Maire de Varesnes et 2^{ème} vice-président à la CCPN délégué à la GEMAPI.

- **Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère :**

- Dominique IGNASZAK, Président de l'agglomération et Maire adjoint à Chauny
- Luc DEGONVILLE, Maire de Manicamp. ■



Etablissement public territorial de bassin

11 cours Guynemer
60200 COMPIEGNE
Tél : 03 44 38 83 83
entente@oise-aisne.fr
oise-aisne.net



oise-aisne.net



Directeur de la publication : Gérard Seimbille

Directeur de la rédaction : Jean-Michel Cornet

Rédacteur en chef : Cécile Strippe

Crédits photos : Entente Oise-Aisne sauf mention contraire

Illustrations : Claude Guillon

Création graphique : Entente Oise-Aisne

Impression : Alliance Partenaires Graphiques

Imprimé dans le respect de l'environnement.
ISSN : 2114-8643